

Rénovation de l'éclairage public dans le PNR des Causses du Quercy : Étapes, interlocuteurs et bons réflexes !

ETAPE 1. Etablir un état des lieux de l'existant

- Qualifier et quantifier l'éclairage existant (quantification, vétusté, réglementation, esthétique, utilisation horaire, etc.) → commune, GF (Grand-Figeac), TE46 (Territoire d'énergie Lot)
- Qualifier les différents espaces nécessitant de l'éclairage sur la commune (routes, places, chemins communaux, plages, etc.) → commune, GF, TE46, CAUE, PNR (Parc Naturel Régional des Causses du Quercy)
- Qualifier l'usage de ces différents espaces afin de les éclairer ensuite au plus juste (marchés nocturnes, camping estival, chemins piétonniers, passages piétons, monuments historiques ces différents usages amènent à utiliser les équipements adaptés (hauteur de l'éclairage, couleur, temps d'allumage, etc.)) → commune, PNR, CAUE, GF, TE46

ETAPE 2. Mener une réflexion sur le besoin de rénovation

- Avec les élus (stratégie touristique autour du ciel noir, carrefour accidentogène, éclairage trop puissant, non fonctionnel, souhait de faire des économies, de mettre en valeur le patrimoine, de préserver la santé, la biodiversité, de garder le cachet de la commune avec des luminaires de style, etc) → commune, PNR, CAUE, GF, TE46
- Avec les habitants (besoin ou non de l'éclairage de certaines zones : dépôt poubelle, chemin communaux, arrêts de bus, carrefour isolé, hameau, etc.) → commune, PNR
- Avec les interlocuteurs privilégiés : intégrer les enjeux de préservation du ciel noir aux besoins d'éclairages nocturne grâce aux nombreuses solutions technologiques existantes. → PNR, TE46, GF, CAUE
- Vérifier et anticiper la réglementation (nombre de points lumineux par habitant, orientation des luminaires, température de couleur, etc.) → commune, PNR, TE46, GF

ETAPE 3. Planifier la rénovation

- Avec les élus, en fonction : du budget, de la réglementation, de la vétusté des points d'éclairage, de l'opportunité de passer des réseaux lors de travaux nécessitant d'ouvrir des tranchées, etc. → commune, TE46, GF
- Avec les habitants, présenter la planification et argumentés les choix qui ont été pris par l'équipe municipale (issus de l'étape 2 durant laquelle les habitants auront déjà pu donner leur avis). → PNR
- Avec les interlocuteurs privilégiés : en propre ou en délégation de compétence → commune, TE46, GF

ETAPE 4. Mettre en œuvre la rénovation

- Installer, maintenir les réseaux, le mobilier et l'appareillage d'éclairage public (n'oubliez pas de proposer une inauguration nocturne du nouvel éclairage de la commune) → commune, TE46, GF
- Profiter de la rénovation pour proposer des soirées autour de la préservation du ciel, de l'observation des étoiles, de veillées contées en occitan, etc (conte L'òme de la nuèit, etc.) → PNR
- Faites valoir vos efforts auprès du label Villes et Villages Étoilés → PNR

CONTACTS

TE46 : Roland Fabre, 05 65 53 33 33

Grand-Figeac : Alain Pacot, 05 65 34 78 67

PNR : Sarah Mignon, energie@parc-causses-du-quercy.org, 05 65 24 20 50

CAUE du Lot : 05 65 30 14 35